

C.C.A.S de BAGNOLS-EN-FORÊT

Conseil d'Administration du 18 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq le dix-huit mars à dix heures, les membres du Conseil d'Administration, dûment convoqués le six mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur BOUCHARD René, Président en exercice.

Nombre d'administrateur en exercice : 13

Présents : 9

Votants : 11

Absents : 2

Procurations : 2

PRESENTS : BOUCHARD René - PELISSIER Sylvie – PETITBOIS Pascale – CAUVY Brigitte – GOEMANS Claudine – LACOMME Nicole - LE BIHAN Monique – MIFSUD Jacqueline – SOURIAU Danielle

MEMBRES REPRESENTES : COUTIN Denis à SOURIAU Danielle – MEISSEL Yolande à PELISSIER Sylvie

ABSENTS : AVINENS Marie Christine - LOMBARD Solange

SECRETAIRE DE SEANCE : DAUMAS Jessica

Année 2025 - Séance n°01 - Délibération n° 05

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Une lecture synthétique est faite du budget primitif 2025 du budget du CCAS dont le détail est reporté ci-dessous :

Le volume global du Budget Primitif du budget du CCAS s'élève, tous mouvements confondus (mouvements réels et mouvements d'ordre) à 29 938.26 €.

En fonctionnement les dépenses et les recettes s'élèvent à 29 070.00 €.

Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
011 - Charges à caractère général	13 270,00 €	002 - Résultat de fonctionnement reporté	8 212,80 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	8 800,00 €	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	900,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	7 000,00 €	74 - Dotations et participations	19 957,20 €
Total	29 070,00 €	Total	29 070,00 €

La subvention d'équilibre du budget principal au budget du CCAS s'élève à 19 507,20 €.

En investissement les dépenses et les recettes s'élèvent 868,26 €.

Investissement			
Dépenses		Recettes	
21 – Immobilisations corporelles	868,26 €	001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	815,34 €
		10 – Dotations, fonds divers et réserves	52,92 €
Total	868,26 €	Total	868,26 €

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-11 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Considérant qu'une lecture de la présentation synthétique du budget primitif 2025 du CCAS a été faite ;

Oui l'exposé qui précède, le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'arrêter le Budget primitif du budget du CCAS 2025 tant en fonctionnement qu'en investissement tel que proposé ci-dessous :

Fonctionnement	Proposé
Dépenses	29 070,00 €
Recettes	29 070,00 €
Investissement	
Dépenses	868,26 €
Recettes	868,26 €
Total	29 938.26

Le Président,
René BOUCHARD

